

**TRIBUNAL DE DISTRICT DES ÉTATS-UNIS
DISTRICT SUD DE NEW YORK**

ALASKA ELECTRICAL PENSION FUND,
et al.,

les Demandeurs,

v.

BANK OF AMERICA, N.A., et al.,

les Défendeurs.

Affaire N° : 14-cv-7126 (JMF)

**AVIS DE RÈGLEMENT PROPOSÉ
D'UN RECOURS COLLECTIF**

Si vous avez effectué des Opérations dans des instruments ISDAfix entre le 1er janvier 2006 et le 31 janvier 2014, Vous pourriez être affecté par les Règlements d'un Recours collectif.

Aux fins de ces règlements, « Instrument légal ISDAfix » désigne (i) tout dérivé de taux, y compris, mais sans s'y limiter, les swaps, écarts de swap, contrats à terme sur swap, swaps de variance, swaps de volatilité, swaps à durée variable, swaps à échéance constante, options de swap à échéance constante, options numériques de swap réglées en numéraire, options de swap réglées en espèces, contrats à terme sur swapnote, contrats à terme sur swap réglés en numéraire, steepeners, flatteners, taux inversés, snowballs, des obligations structurées liées aux taux d'intérêt et des notes d'accumulation numériques et exigibles libellées en USD ou liées aux taux d'intérêt en USD et (ii) tout instrument financier, produit ou opération lié de quelque façon que ce soit aux Taux de référence USD ISDAfix, y compris, mais sans s'y limiter, les instruments, produits ou opérations qui s'appuient sur les Taux de référence ISDAfix en USD et sur les instruments, produits ou opérations pertinentes pour la détermination ou le calcul des Taux de référence ISDAfix en USD.

Un tribunal fédéral a autorisé cet Avis. Cela ne constitue pas la sollicitation d'un avocat.

- Le présent avis vous alerte des règlements proposés conclus avec les Défendeurs Bank of America, N.A. ; Barclays Bank PLC et Barclays Capital Inc. ; Citigroup Inc. ; Credit Suisse AG, succursale de New York ; Deutsche Bank AG ; Le groupe Goldman Sachs, Inc. ; HSBC Bank USA, N.A. ; JPMorgan Chase & Co. ; Royal Bank of Scotland PLC; et UBS AG (collectivement, les « Défendeurs visés par le Règlement ») dans un recours collectif contre les Défendeurs visés par le Règlement et B.N.P. Paribas SA, ICAP Capital Markets LLC, Morgan Stanley & Co. LLC, Nomura Securities International, Inc. et Wells Fargo Bank, N.A. (« les Défendeurs non-visés par le Règlement », et conjointement avec les Défendeurs visés par le Règlement, les « Défendeurs »).
- Le procès allègue que les Défendeurs se sont livrés à des actes anticoncurrentiels qui ont affecté le marché des Instruments ISDAfix en violation de la Section 1 du Sherman Act, 15 U.S.C. § 1. Le procès allègue également que les Défendeurs se sont enrichis injustement en vertu du droit commun et ont violé les Accords-cadres ISDA par leurs actes anticoncurrentiels. Le procès a été intenté par, et au nom, des personnes qui ont effectué des opérations dans les Instruments ISDAfix. Les Défendeurs nient avoir fait quoi que ce soit de mal.
- Des Règlements proposés ont été conclus avec les 10 Défendeurs visés par le Règlement. Le procès se poursuit contre les cinq Défendeurs non-visés par le Règlement. Les Défendeurs visés par le Règlement ont convenu de verser un total de 408,5 millions de dollars (le « Fonds de Règlement »). Avant que l'argent ne soit versé, le Tribunal tiendra une audience pour décider d'approuver les règlements. L'approbation par le Tribunal de ces règlements résoudra toutes les réclamations pertinentes contre les Défendeurs visés par le Règlement.
- Les Demandeurs de Recours collectif et les Défendeurs visés par le Règlement ne sont pas d'accord sur la somme d'argent qui aurait pu être gagnée si les Demandeurs de Recours collectif avaient gagné un procès contre les Défendeurs visés par le Règlement.
- Vos droits légaux seront affectés, que vous agissiez ou non. Veuillez lire l'Avis attentivement et dans son intégralité.
- Le Tribunal en charge de cette affaire doit décider d'approuver ou non les règlements. Les paiements seront effectués si le Tribunal approuve les règlements et, s'il y a des appels, une fois que les appels sont réglés.

Le Tribunal a nommé les avocats énumérés ci-dessous pour vous représenter ainsi que le Groupe de Règlement :

Daniel L. Brockett
Quinn Emanuel Urquhart
& Sullivan, LLP
51 Madison Avenue, 22nd Floor
New York, NY 10010

David W. Mitchell
Robbins Geller Rudman
& Dowd, LLP
655 West Broadway, Suite 1900
San Diego, CA 92101

Christopher M. Burke
Scott+Scott,
Attorneys at Law, LLP
707 Broadway, Suite 1000
San Diego, CA 92101

VOS DROITS ET OPTIONS LÉGALES DANS CES RÈGLEMENTS	
SOUMETTRE UN FORMULAIRE DE RÉCLAMATION	La seule façon de recevoir votre part du Fonds de Règlement.
VOUS EXCLURE	Vous ne recevez aucun paiement. C'est la seule option qui vous permet de faire partie de tout autre procès contre les Défendeurs visés par le Règlement au sujet des réclamations légales dans cette affaire.
ÉMETTRE DES REMARQUES OU DES OBJECTIONS	Écrivez au Tribunal pour savoir pourquoi vous aimez ou n'aimez pas les règlements.
VOUS RENDRE À UNE AUDIENCE	Demandez à parler au Tribunal de l'équité des règlements.
NE RIEN FAIRE	N'obtenez aucun paiement et abandonnez vos droits de faire partie de tout autre procès intenté contre les Défendeurs visés par le Règlement au sujet des réclamations légales dans cette affaire.

CE QUE CET AVIS CONTIENT

	<u>Page</u>
INFORMATIONS DE BASE	3
1. Pourquoi ai-je reçu cet Avis ?.....	3
2. De quoi traite ce litige ?.....	3
3. Pourquoi s'agit-il d'un recours collectif ?.....	3
4. Pourquoi y a-t-il des règlements ?.....	4
QUI PEUT PARTICIPER À CES RÈGLEMENTS ?.....	4
5. Comment puis-je savoir si je fais partie des règlements ?	4
6. Quels instruments ISDAfix sont couverts par les règlements ?	4
7. Existe-t-il des exceptions à l'inclusion dans le Groupe de Règlement ?	5
8. Que se passe-t-il si je ne suis toujours pas sûr(e) d'être inclus(e) dans le Groupe de Règlement ?	5
LES AVANTAGES DU RÈGLEMENT.....	5
9. Que fournissent les règlements ?.....	5
10. Le montant du Règlement peut-il être réduit ou les règlements peuvent-ils être résiliés ?.....	5
11. Obtiendrai-je un paiement ?.....	6
12. Comment puis-je obtenir un paiement ?	6
13. Quand recevrai-je un paiement ?.....	6
14. Que dois-je abandonner pour obtenir un paiement ou rester dans le Groupe de Règlement ?	6
VOUS EXCLURE DES RÈGLEMENTS.....	7
15. Que faire si je ne veux pas faire partie du Groupe de Règlement ?.....	7
16. Comment sortir des règlements ?.....	7
17. Si je m'exclus, puis-je obtenir de l'argent des règlements ?.....	8
18. Si je m'exclus, puis-je émettre des remarques sur les règlements ?.....	8
ÉMETTRE DES REMARQUES OU DES OBJECTIONS SUR LES RÈGLEMENTS	8
19. Comment puis-je dire au Tribunal ce que je pense des règlements ?.....	8
20. Quelle est la différence entre émettre une objection et exclure ?	8
LES AVOCATS VOUS REPRÉSENTANT	8
21. Ai-je un avocat dans cette affaire ?.....	8
22. Comment seront payés les avocats ?	9
L'AUDIENCE D'ÉQUITÉ DU TRIBUNAL	9
23. Quand et où le Tribunal décidera-t-il d'approuver ou non les règlements ?	9
24. Dois-je assister à l'audience ?	9
25. Puis-je prendre la parole à l'audience ?	9
SI VOUS NE FAITES RIEN	9
26. Que se passe-t-il si je ne fais rien ?	9
OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS.....	10
27. Comment puis-je obtenir plus d'informations ?.....	10

INFORMATIONS DE BASE

1. Pourquoi ai-je reçu cet Avis ?

Vous recevez cet Avis parce que vous l'avez demandé ou parce que les documents indiquent que vous pouvez être membre du Groupe de Règlement dans la présente Action parce que vous avez peut-être conclu, reçu ou effectué des paiements, réglé, résilié, négocié ou détenu un Instrument ISDAfix admissible entre le 1er janvier 2006 et le 31 janvier 2014. Le terme Instrument ISDAfix est défini à la page 1 du présent Avis.

Vous avez le droit de connaître ce litige et vos droits et options juridiques avant que le Tribunal ne décide d'approuver ou non les règlements proposés. Si le Tribunal approuve les règlements et après que toutes les objections ou les appels sont résolus, un administrateur nommé par le Tribunal effectuera les paiements permis par les règlements. Le présent Avis explique le litige, les règlements proposés, vos droits légaux, quels sont les avantages disponibles, qui est admissible pour eux, et comment les obtenir.

Si vous avez reçu le présent Avis, mais que les opérations admissibles couvertes par celui-ci (comme décrites ci-dessous) ont été effectuées au nom du ou des bénéficiaire(s) ultime(s), veuillez envoyer le présent Avis et les documents d'accompagnement au(x) bénéficiaire(s) ultime(s) ou fournir une liste des noms et adresses du (des) bénéficiaire(s) ultime(s) à l'Administrateur des Réclamations afin qu'ils puissent le faire. Si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter l'Administrateur des Réclamations.

2. De quoi traite ce litige ?

Le procès allègue que les Défendeurs se sont livrés à des actes anticoncurrentiels qui ont affecté le marché des Instruments ISDAfix en violation de la Section 1 du Sherman Act, 15 U.S.C. § 1. Le procès allègue également que les Défendeurs se sont enrichis injustement en vertu du droit commun et ont violé les Accords-cadres ISDA par leurs actes anticoncurrentiels. Le procès a été intenté par, et au nom de certaines personnes qui ont effectué des opérations dans les Instruments ISDAfix. Les Défendeurs nient avoir fait quoi que ce soit de mal.

Le Tribunal en charge de la supervision de l'affaire est le Tribunal de District des États-Unis pour le District Sud de New York. L'affaire s'appelle *Alaska Electrical Pension Fund et al. v. Bank of America, N.A. et al.*, Affaire N° : 14-cv-7126 (JMF).

Les entités qui intentent le présent procès, ci-après dénommées « Les Demandeurs de Recours collectif », sont Alaska Electrical Pension Fund ; Erste Abwicklungsanstalt ; Genesee County Employees' Retirement System ; Pennsylvania Turnpike Commission ; Portigon AG ; la ville de New Britain dans le Connecticut ; le comté de Montgomery en Pennsylvanie ; ainsi que le comté de Washington, Pennsylvanie.

Les Demandeurs de Recours collectif allèguent, parmi d'autres choses, que les Défendeurs ont comploté pour manipuler un taux de référence mondial « ISDAfix » en USD utilisé sur le marché des dérivés de taux d'intérêt. Les Demandeurs de Recours collectif allèguent que les Défendeurs sont 14 banques qui dominent le marché des dérivés de taux d'intérêt ainsi que le courtier intermédiaire ICAP, qui a administré le processus d'établissement d'ISDAfix pendant la Période du Recours collectif. De manière générale, les Demandeurs de Recours collectif allèguent que les Défendeurs ont truqué les taux ISDAfix afin d'obtenir des profits supra-concurrentiels sur leurs positions sur instruments dérivés.

Les Demandeurs de Recours collectifs allèguent que, durant la Période du Recours collectif, les taux ISDAfix ont été établis et publiés quotidiennement pour diverses devises et échéances selon un processus en deux étapes géré par le Défendeur ICAP. Selon les Demandeurs de Recours collectif, les taux ont été conçus pour représenter le taux moyen du marché actuel à un moment précis de la journée pour le segment fixe du swap de taux d'intérêt fixe ou variable standard. Tout d'abord, à partir de 11h, l'ICAP a calculé des « taux de référence » qui ont été conçus pour refléter l'estimation de l'ICAP du taux de change moyen des swaps de taux d'intérêt en USD à ce moment-là. Deuxièmement, l'ICAP a diffusé les taux de référence aux Banques défenderesses, interrogé chacune d'elles sur leurs écarts réels acheteur-vendeur, puis s'est servi des réponses pour calculer les tarifs ISDAfix publiés.

Les Demandeurs de Recours collectif allèguent en outre que les Défendeurs ont manipulé les deux étapes de ce processus d'établissement des taux ISDAfix en USD tout au long de la Période du Recours collectif. Les Demandeurs de Recours collectif allèguent que les Défendeurs ont d'abord effectué des opérations dans le but d'influer sur le taux de référence et ont ensuite accepté de ne pas soumettre leurs taux respectifs, mais plutôt d'accepter le taux de référence ICAP sans tenir compte de leurs écarts acheteur-vendeur. Les Demandeurs de Recours collectif allèguent également que les Défendeurs ont finalement présenté les mêmes soumissions presque tous les jours pendant plusieurs années, ce qui est essentiellement une impossibilité statistique.

À la suite de l'inconduite présumée des Défendeurs, les Demandeurs de Recours collectif allèguent que les Défendeurs leur ont causé (et à d'autres) préjudice. Par exemple, mais sans limitation, ils allèguent que les opérations avec des paiements liés aux taux ISDAfix auraient été affectées si les taux ISDAfix étaient fixés à des niveaux artificiels. Ils allèguent également que d'autres opérations (p. ex., des swaps) auraient été affectées par l'effet que la manipulation aurait eu sur le prix de ces instruments.

Comme indiqué ci-dessus, les Défendeurs nient avoir engagé tout acte répréhensible.

3. Pourquoi s'agit-il d'un recours collectif ?

Un recours collectif est un procès dans lequel quelques demandeurs représentatifs engagent des poursuites en leur nom et au nom d'autres personnes (p. ex., le groupe) ayant des réclamations similaires contre les défendeurs. Les demandeurs, le Tribunal et les avocats nommés pour représenter le groupe ont tous la responsabilité de s'assurer que les intérêts de tous les membres du groupe sont adéquatement représentés.

Il est important de signaler que les membres du groupe ne sont PAS individuellement responsables des honoraires des avocats du groupe ou des frais de litige. Dans un recours collectif, les frais d'avocat et les frais de litige sont généralement payés par le fonds de règlement (ou le montant du jugement du Tribunal) et doivent être approuvés par le Tribunal. S'il n'y a aucun dédommagement, les avocats ne sont pas payés.

Lorsqu'un demandeur de recours collectif conclut un règlement, comme les règlements proposés avec les Défendeurs visés par le Règlement aux présentes, le Tribunal exigera que les membres du groupe soient avisés des règlements et aient l'occasion d'être entendus. Le Tribunal tient ensuite une audience pour déterminer, entre autres choses, si les règlements sont justes, raisonnables et adéquats ou non pour les membres du groupe.

4. Pourquoi y a-t-il des règlements ?

Le Tribunal n'a pas tranché en faveur des Demandeurs de Recours collectif ou des Défendeurs visés par le Règlement. Les Demandeurs de Recours collectif et leurs avocats nommés par le Tribunal (les « Avocats du Groupe ») ont minutieusement enquêté sur les faits et les lois concernant les réclamations dont il est question dans le présent litige, ainsi que sur les moyens de défense potentiels des Défendeurs visés par le Règlement. Suite à cette enquête, les Demandeurs de Recours collectif pensent qu'ils auraient pu obtenir des dommages-intérêts importants au procès. Les Défendeurs visés par le Règlement estiment que les réclamations des Demandeurs de Recours collectif ne sont pas fondées et croient que les demandes auraient été rejetées avant le procès, au cours du procès ou en appel. Les Défendeurs visés par le Règlement croient que le tribunal de première instance ou une cour d'appel aurait empêché les Demandeurs de Recours collectif de plaider l'affaire comme un recours collectif. Les Défendeurs visés par le Règlement ne croient pas que les Demandeurs de Recours collectif auraient pu prouver des dommages occasionnés au groupe, auquel cas, le groupe ne recevrait rien.

Aucune de ces questions en litige n'a été tranchée en ce qui concerne les réclamations contre les Défendeurs visés par le Règlement. Au lieu de cela, après avoir engagé de longues négociations détaillées et sans lien de dépendance, les Demandeurs de Recours collectif et les Défendeurs visés par le Règlement ont convenu de régler l'affaire. Les Défendeurs visés par le Règlement ont convenu de verser un total de 408,5 millions de dollars (le « Fonds de Règlement ») pour régler l'affaire. Si les règlements sont approuvés, les deux parties éviteront le coût et le risque de subir des résultats défavorables avant ou après le procès ou en appel, et les Membres du Groupe de Règlement qui soumettent des Formulaires de Réclamation valides recevront une indemnisation. Les Demandeurs de Recours collectif et leurs Avocats du Groupe estiment que les règlements sont la meilleure issue possible pour tous les Membres du Groupe de Règlement.

OUI PEUT PARTICIPER À CES RÈGLEMENTS ?

5. Comment puis-je savoir si je fais partie des règlements ?

Le Tribunal a approuvé à titre préliminaire la certification du Groupe de Règlement comprenant ce qui suit :

Toutes les personnes ou entités qui ont conclu, reçu ou effectué des paiements, réglé, résilié, négocié ou détenu un instrument ISDAfix pendant la Période du Recours collectif. Sont exclus du Groupe de Règlement les Défendeurs et leurs employés, sociétés affiliées, parents, filiales et les co-conspirateurs, s'il y en a, qu'ils soient ou non nommés dans la Plainte modifiée, et le gouvernement des États-Unis, et toutes les parties libérées ont toutefois prévu que les Supports d'Investissement ne seront pas exclus de la définition du Groupe de Règlement.

La Période visée par le Règlement est du 1er janvier 2006 au 31 janvier 2014. Si vous avez reçu le présent Avis, mais que les opérations admissibles ont été effectuées au nom du ou des bénéficiaire(s) ultime(s), veuillez envoyer le présent Avis et les documents d'accompagnement au(x) bénéficiaire(s) ultime(s) ou fournir le nom et adresse du (des) bénéficiaire(s) ultime(s) à l'Administrateur des Réclamations afin qu'ils puissent le faire. Si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter l'Administrateur des Réclamations.

6. Quels instruments ISDAfix sont couverts par les règlements ?

Les règlements se rapportent aux instruments ISDAfix en USD, qui incluent pour ce règlement, mais sans se limiter à ce qui suit :

- Tout ce qui suit est libellé en USD ou lié aux taux d'intérêt USD : les swaps, écarts de swap, contrats à terme sur swaps, swaps de variance, swaps de volatilité, swaps à durée variable, swaps à échéance constante, options de swap à échéance constante, options numériques de swap réglées en numéraire, options de swap réglées en espèces, contrats à terme sur swapnote, contrats à terme sur swap réglés en numéraire, steepeners, flatteners, taux inversés, snowballs, des obligations structurées liées aux taux d'intérêt et des notes d'accumulation numériques et exigibles.
- Tout autre instrument financier, produit ou opération lié de quelque manière que ce soit à tout Taux de référence ISDAfix, y compris, mais sans s'y limiter, aux instruments, produits ou opérations qui s'appuient sur les Taux de référence ISDAfix et sur les instruments, produits ou opérations pertinentes pour la détermination ou le calcul des Taux de référence ISDAfix.

Les Taux de référence ISDAfix sont définis comme tous les ténors de ISDAfix en USD, y compris tous les taux ISDAfix en USD et les écarts ISDAfix en USD, et tous les « taux de référence » distribués dans le cadre du processus de soumission d'ISDAfix en USD.

7. Existe-t-il des exceptions à l'inclusion dans le Groupe de Règlement ?

Oui. Vous n'êtes pas inclus dans le Groupe de Règlement si vous êtes un Défendeur ou ses parents directs et indirects (y compris les sociétés de portefeuille), filiales, sociétés affiliées, entreprises associées (telles que définies à la Règle 12b-2 de la SEC promulguée en vertu du Securities Exchange Act de 1934), divisions, coentreprises, prédécesseurs, successeurs, mandataires, avocats, représentants légaux ou autres, assureurs (y compris réassureurs et coassureurs), ayants droit, ayants cause et employés, dirigeants et administrateurs actuels et anciens de toute entité parmi les précédentes. Est également exclue toute personne dont l'exclusion est autrement prescrite par la loi.

Toutefois, les « Supports d'Investissement » ne sont pas exclus du Groupe de Règlement. Aux fins des règlements, un Support d'Investissement désigne une société d'investissement ou un fonds d'investissement collectif, y compris, mais sans s'y limiter, (i) les fonds communs de placement, les fonds négociés en bourse, les fonds de fonds et les fonds de couverture dans lesquels un Défendeur a ou pourrait avoir un intérêt direct ou indirect ou pour laquelle une de ses sociétés affiliées peut agir à titre de conseiller en placement mais dont un Défendeur ou ses sociétés affiliées ne sont pas propriétaires majoritaires ou ne détiennent pas d'intérêt bénéficiaire majoritaire, et (ii) tout Régime d'avantages sociaux des Employés à l'égard duquel un Défendeur ou ses sociétés affiliées agit à titre de conseiller en placement ou autrement peut être un fiduciaire.

8. Que se passe-t-il si je ne suis toujours pas sûr(e) d'être inclus(e) dans le Groupe de Règlement ?

Si vous n'êtes toujours pas sûr d'être inclus dans le Groupe de Règlement, vous pouvez demander de l'aide gratuite. Appelez le 1-844-789-6862 (États-Unis), ou +1-503-597-5526 (Int.), ou rendez-vous sur www.ISDAfixAntitrustSettlement.com pour plus d'informations.

LES AVANTAGES DU RÈGLEMENT

9. Que fournissent les règlements ?

Les Défendeurs visés par le Règlement régleront collectivement au Groupe de Règlement 408,5 millions de dollars. Les montants de règlement convenus par chacun des Défendeurs visés par le Règlement sont les suivants :

Bank of America	50 000 000 \$
Barclays	30 000 000 \$
Citigroup	42 000 000 \$
Crédit Suisse	50 000 000 \$
Deutsche Bank	50 000 000 \$
Goldman Sachs	56 500 000 \$
HSBC	14 000 000 \$
JPMorgan	52 000 000 \$
Royal Bank of Scotland	50 000 000 \$
UBS	14 000 000 \$

Le Fonds de Règlement de 408,5 millions de dollars, plus les intérêts gagnés et moins les taxes, tous les coûts associés à la notification du Groupe de Règlement, l'administration des réclamations, les honoraires des avocats nommés par le Tribunal et les primes incitatives accordés aux demandeurs seront partagés entre tous les membres du Groupe visé par le Règlement qui envoient une Preuve de Réclamation et un Formulaire de Renonciation valides.

Les Défendeurs visés par le Règlement ont également convenu de fournir une divulgation confirmatoire, laquelle, selon les Avocats du Groupe, a aidé et continuera d'aider les Demandeurs de Recours collectif à poursuivre leurs réclamations dans l'Action contre les Défendeurs non-visés par le Règlement. Les obligations de divulgation confirmatoire des Défendeurs visés par le Règlement comprennent, sous réserve des ordonnances du Tribunal et des lois applicables, la production de données sur les transactions, de productions de documents, de procurations d'avocats et d'entrevues avec des témoins.

10. Le montant du Règlement peut-il être réduit ou les règlements peuvent-ils être résiliés ?

Dans certaines circonstances, chaque Défendeur visé par le Règlement a le droit de demander une modification du Montant du Règlement ou de mettre fin au règlement. Le droit de demander une réduction du Montant du Règlement ou de mettre fin au règlement est stipulé au Paragraphe 10 de l'Accord de règlement conclu par chacun des Défendeurs visés par le Règlement. Si un Défendeur visé par le Règlement déclare que le total des Demandes d'Exclusion représente une partie importante des opérations pendant la Période du Recours collectif qui serait admissible à une indemnisation en vertu du règlement, cette (ces) exclusion(s) réduirait (réduiraient) matériellement la valeur du règlement au Défendeur visé par le Règlement, le Défendeur visé par le Règlement a la possibilité de présenter la question à un médiateur choisi conjointement. Dans le cas où le médiateur détermine qu'une réduction du Montant du Règlement est appropriée, le Montant du

Règlement peut être réduit

Un Défendeur visé par le Règlement peut alternativement chercher à mettre fin au règlement en faisant une demande de résiliation au médiateur. Suite à une telle demande, le médiateur doit déterminer si le recours à la réduction énoncé ci-dessus n'est pas adéquat pour préserver l'avantage essentiel du règlement au Défendeur visé par le Règlement faisant une telle demande. Si un règlement devait être résilié, les Parties retrouveraient leur statut respectif à la date à laquelle elles ont signé l'Accord de Règlement.

Si les Défendeurs visés par le Règlement n'invoquent pas le Paragraphe 10 des Accords de Règlement, tous les Fonds de Règlement sont « Non-réversifs », ce qui signifie que les Défendeurs visés par le Règlement n'ont pas le droit de récupérer une partie du Fonds de Règlement.

11. Obtiendrai-je un paiement ?

Si vous êtes membre du Groupe de Règlement et que vous ne vous excluez pas du Groupe de Règlement, vous avez le droit de présenter un Formulaire de Réclamation pour recevoir votre part de l'argent provenant des règlements. Si vous ne soumettez pas un Formulaire de Réclamation, vous ne recevrez pas de paiement des règlements.

Le montant de votre paiement sera déterminé par le Plan de Distribution approuvé par le Tribunal. Le Plan de Distribution répartit actuellement le Fonds net de Règlement en deux groupes (« A » et « B »).

Le groupe A comprend les Instruments ISDAfix qui étaient directement liés à l'un ou plusieurs des taux ISDAfix. Le groupe B comprendra tous les autres Instruments ISDAfix. L'allocation du groupe B sera divisée en quatre sous-groupes. Le groupe B.1 comprend les swaps de taux d'intérêt fixes contre flottants dans lesquels le segment flottant s'appuie sur le LIBOR en USD ainsi que l'ensemble des dérivés de taux d'intérêt qui prévoient la livraison, selon des conditions préétablies, de ces swaps de taux d'intérêt. Le groupe B.2 comprend les obligations à revenu fixe par le Trésor ou tout dérivé d'action qui permette la livraison d'une telle obligation du Trésor en tant que contrat à terme sur le Trésor. Le groupe B.3 comprend les contrats à terme sur Eurodollars ou tout dérivé prévoyant la livraison d'un contrat à terme sur Eurodollar tel que les options Eurodollar. Le groupe B.4 est constitué de tout instrument ISDAfix qui n'appartient à aucune des catégories ci-dessus.

Chaque opération servira uniquement de base à une réclamation contre la partie du Fonds net de Règlement affectée au même groupe et sous-groupe auxquels cette opération est attribuée. Le Plan de Distribution attribuera des pondérations relatives à chaque opération admissible en fonction des éléments suivants : (a) le montant d'argent sur lequel les paiements d'intérêts sont basés pour l'opération (le « Montant notionnel de l'opération ») ; (b) la sensibilité économique de l'opération aux taux ISDAfix et aux taux de swap de marché (le « Multiplicateur économique ») ; et (c) le degré relatif de risque auquel les réclamations découlant de ce type de transaction ont pu faire face au procès (le « Multiplicateur de litige »). Le Montant de la Réclamation d'Opération pour une transaction donnée est donc calculé comme Montant de la Réclamation d'Opération = Montant notionnel de l'Opération x Multiplicateur économique x Multiplicateur de litige.

Les distributions de chaque groupe/sous-groupe seront effectuées au prorata une fois la pondération achevée. Par exemple, votre récupération pour toutes vos opérations attribuées au groupe A sera calculée comme suit : (a) le montant du Fonds net de Règlement pour le groupe A multiplié par (b) le ratio de tous vos Montants de Réclamations d'Opérations du groupe A par rapport au total de tous les montants des Réclamations d'Opérations du groupe A des membres du Groupe de Règlement.

Pour plus de détails et de mises à jour régulières concernant le Plan de Distribution et le processus de règlement, veuillez vous rendre sur le site Web de règlement www.ISDAfixAntitrustSettlement.com ou contactez l'Administrateur des Réclamations au 1-844-789-6862 (États-Unis), ou +1-503-597-5526 (Int.).

12. Comment puis-je obtenir un paiement ?

Pour être admissible au paiement, vous devez soumettre un Formulaire de Réclamation à l'Administrateur des Réclamations. Un Formulaire de Réclamation est joint au présent Avis. Vous pouvez également obtenir un Formulaire de Réclamation électroniquement sur le site Web de règlement, www.ISDAfixAntitrustSettlement.com, ou en contactant l'Administrateur de Réclamations au 1-844-789-6862 (États-Unis) ou +1-503-597-5526 (Int.). Lisez attentivement les instructions, remplissez le formulaire, incluez tous les documents demandés par le formulaire, signez-le et soumettez-le. Les Formulaires de Réclamation doivent être soumis électroniquement d'ici le **16 juillet 2018**.

13. Quand recevrai-je un paiement ?

Le Tribunal tiendra une audience le **30 mai 2018** afin de décider s'il approuve ou non les règlements proposés. Si le Tribunal approuve les règlements, des demandes d'appel peuvent suivre. La date à laquelle ces appels peuvent être résolus est toujours incertaine. Les résoudre peut prendre du temps, peut-être même plus d'un an. Veuillez être patient.

14. Que dois-je abandonner pour obtenir un paiement ou rester dans le Groupe de Règlement ?

Sauf si vous vous excluez, vous restez dans le Groupe du Règlement, ce qui signifie que vous ne pouvez pas tenter un procès, continuer les poursuites ou faire partie d'une autre action en justice contre les Défendeurs visés par le Règlement ou les Parties libérées de la Banque. Cela signifie également que toutes les ordonnances du Tribunal s'appliqueront à vous et vous lieront légalement. Tel qu'il est décrit dans les Accords de Règlement, à la Date d'entrée en vigueur des règlements, chacune des Parties libératrices (i) est réputée avoir et, en vertu du Jugement final et de l'Ordonnance de Renvoi, doit avoir pleinement, définitivement et à tout jamais renoncé, libéré, abandonné et cédé dans toute la mesure

autorisée par la loi, toutes les Réclamations émises par le Groupe contre les Parties libérées de la Banque indépendamment du fait que cette Partie libératrice exécute ou délivre une preuve de réclamation ; (ii) se verra à jamais interdite de poursuivre dans quelque instance que ce soit toute Réclamation émise par le Groupe contre l'une quelconque des Parties libérées de la Banque ; et (iii) accepte et s'engage à ne poursuivre aucune des Parties libérées de la Banque en ce qui concerne les Réclamations émises par le Groupe ou à aider un tiers à intenter un procès ou continuer toute poursuite contre une Partie libérée de la Banque liée de quelque façon que ce soit aux Réclamations émises par le Groupe.

« Réclamations émises par le Groupe » est un terme défini dans les Accords de Règlement. Cela signifie « toutes sortes de réclamations, y compris les Réclamations inconnues, causes d'action, demandes reconventionnelles, réclamations croisées, frais, responsabilités, demandes, jugements, poursuites, obligations, dettes, compensations ou droit de recouvrement, ou responsabilités pour des obligations de quelque nature que ce soit (même dénommées), qu'elles soient groupées ou individuelles, en droit ou équité ou découlant de la constitution, statut, règlement, ordonnance, contrat, ou de toute autre nature, pour des honoraires, frais, pénalités, amendes, dettes, dépenses, honoraires d'avocats et dommages-intérêts, quels qu'ils soient (y compris conjointes et solidaires), connus ou inconnus, soupçonnés ou non, affirmés ou non, que les Parties de Groupe libérateur ont déjà eu, ont désormais ou pourront par la suite, de manière représentative, dérivée, ou en toute autre qualité, à l'égard des Parties libérées [de la Banque], découlant de ou se rapportant au prédicat factuel de l'Action, y compris, mais sans s'y limiter : (i) toute conduite liée à l'établissement, soumission ou manipulation présumée des Taux de référence d'ISDAfix ; (ii) toute prétendue conspiration, complot, activité de racket ou toute autre conduite inappropriée concernant les Taux de référence ISDAfix ; (iii) toute conduite liée à l'établissement, soumission ou manipulation présumée des Taux de référence d'ISDAfix décrits dans l'(s) Ordonnance(s) de la CFTC ou du type décrit dans l'(s) Ordre(s) de la CFTC ; (iv) tout achat, offre ou négociation par ou pour le compte d'une Partie libérée [de la Banque] dans tout produit, y compris, mais sans s'y limiter, aux swaps de taux d'intérêt, écarts de swap, contrats à terme sur swap, swaptions, contrat à terme sur Eurodollars et bons du Trésor américain, destinés ou censés affecter les Taux de référence d'ISDAfix ou en tirer profit ; et (v) le partage ou l'échange d'informations client ou confidentielles, y compris, mais sans s'y limiter, l'identité du client, les modèles commerciaux, les positions nettes ou les ordres relatifs aux swaps ou swaptions de taux d'intérêt basés sur un Taux de référence ISDAfix entre une Partie UBS libérée et toute autre Personne ou entité oralement, par téléphone, forum de discussion, messagerie instantanée, courrier électronique ou d'autres moyens. Par souci de clarté, la version précédente (a) ne libère pas de litiges commerciaux généraux concernant des Instruments ISDAfix qui ne sont pas basés sur le prédicat factuel de l'Action ; (b) ne libère pas les réclamations relatives à l'exécution du Règlement ; et (c) ne libère pas les réclamations résultant d'actes de manipulation qui auraient prétendument été commis uniquement pour des raisons autres qu'affecter les Taux de référence ISDAfix tels que, sans s'y limiter, les actes prétendument faits uniquement pour manipuler le marché des bons du Trésor américain. »

Tous les autres termes en majuscules utilisés dans le présent paragraphe sont définis dans les Accords de Règlement, qui peuvent être consultés sur le site Web www.ISDAfixAntitrustSettlement.com.

Une description des réclamations que vous abandonnez contre les Défendeurs visés par le Règlement et les Parties libérées est également énoncée dans les Accords de Règlement au Paragraphe 7, lesquelles peuvent être obtenues sur le site Web de règlement www.ISDAfixAntitrustSettlement.com, ou en contactant l'Administrateur des Réclamations au 1-844-789-6862 (États-Unis) ou +1-503-597-5526 (Int.). À moins que vous ne vous excluez, vous « libérez » les réclamations décrites aux présentes et dans les Accords de Règlement, que vous soumettiez ou non une réclamation plus tard.

VOUS EXCLURE DES RÈGLEMENTS

Si vous ne voulez pas recevoir de paiement de ces règlements et que vous souhaitez conserver le droit d'intenter un procès ou de continuer les poursuites des Défendeurs visés par le Règlement par vous-même au sujet des questions juridiques pertinentes, vous devez prendre des mesures pour sortir du Groupe de Règlement. Cela s'appelle s'exclure soi-même du Groupe de Règlement.

15. Que faire si je ne veux pas faire partie du Groupe de Règlement ?

Si vous décidez de vous exclure du Groupe de Règlement, vous pourrez intenter un procès aux Défendeurs visés par le Règlement ou l'une des autres Parties libérées par vous-même pour les réclamations résolues par les règlements. Toutefois, vous ne recevrez aucun argent provenant des règlements, et les Avocats du Groupe ne vous représenteront plus en ce qui concerne toute réclamation contre les Défendeurs visés par le Règlement. Toutefois, les Avocats du Groupe continueront de vous représenter dans le cadre du litige en cours contre les Défendeurs non-visés par le Règlement. Si vous vous excluez du Groupe de Règlement dont vous êtes membre, vous vous excluez de 10 règlements. Si vous souhaitez recevoir de l'argent des règlements, ne vous excluez pas.

16. Comment sortir des règlements ?

Vous pouvez vous exclure en envoyant une Demande d'Exclusion écrite à l'Administrateur de Réclamations. Une Demande d'Exclusion doit (a) être écrite ; (b) signée par vous ou votre représentant autorisé ; (c) indiquer, au minimum, votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone ; (d) inclure une preuve d'appartenance au Groupe de Règlement ; (e) porter le numéro de réclamation imprimé sur le(s) Formulaire(s) de Réclamation (le cas échéant) que vous avez reçu ; et (f) inclure une déclaration signée stipulant substantiellement : « je demande/nous demandons par la présente que je sois/nous soyons exclus du Groupe de Règlement proposé dans le *Litige Antitrust ISDAfix*. » La preuve de l'appartenance au Groupe de Règlement peut comprendre des confirmations d'échanges, rapports d'opérations, relevés de compte ou autres documents attestant l'appartenance au Groupe de Règlement.

Vous ne pouvez pas vous exclure par téléphone ou e-mail. Vous devez le faire par écrit et par courrier. Pour être valide, votre Demande d'Exclusion doit être oblitérée avant le **30 avril 2018** et envoyée à l'Administrateur des Réclamations à l'adresse suivante :

Alaska Electrical Pension Fund et al. vs. Bank of America et al.
c/o Epiq Systems Inc.
P.O. Box 3775
Portland, OR 97208-3775
U.S.A.

Si vous demandez à être exclu(e), vous n'obtiendrez aucun paiement de règlement et vous ne pouvez pas émettre de remarque ou d'objection face aux règlements. Vous ne serez pas légalement lié(e) aux règlements ou à quoi que se soit dans ce procès.

17. Si je m'exclus, puis-je obtenir de l'argent des règlements ?

Non. Vous n'obtiendrez aucun avantage monétaire des règlements si vous vous excluez.

18. Si je m'exclus, puis-je émettre des remarques sur les règlements ?

Non. Si vous vous excluez, vous n'êtes plus membre du Groupe de Règlement et vous ne pouvez pas émettre de remarque ni d'objection concernant tout aspect des règlements.

ÉMETTRE DES REMARQUES OU DES OBJECTIONS SUR LES RÈGLEMENTS

19. Comment puis-je dire au Tribunal ce que je pense des règlements ?

Si vous êtes membre du Groupe de Règlement et que vous ne vous êtes pas exclu(e), vous pouvez donner au Tribunal votre avis sur les règlements. Vous pouvez émettre des remarques ou des objections concernant toute partie des règlements, le Plan de Distribution, la demande de frais et honoraires d'avocats ou la demande de primes incitatives aux Demandeurs de Recours collectif pour représenter le Groupe de Règlement. Vous pouvez donner des raisons pour lesquelles vous estimez que le Tribunal devrait les approuver ou non. Le Tribunal prendra vos opinions en considération.

Si vous voulez émettre une remarque ou une objection, vous devez le faire par écrit et le déposer auprès du Tribunal en l'envoyant à l'adresse ci-dessous. Votre remarque ou objection écrite doit inclure ce qui suit : (a) si vous avez ou non l'intention de comparaître à l'Audience d'équité en personne ou par l'intermédiaire d'un avocat (bien qu'une comparution ne soit pas nécessaire à la Cour pour examiner votre objection) ; (b) une preuve d'appartenance au Groupe de Règlement ; et (c) les motifs spécifiques de l'objection, ainsi que les raisons pour lesquelles vous souhaitez comparaître et être entendu ainsi que tous les documents ou écrits que vous souhaitez que le Tribunal examine. La preuve de l'appartenance au Groupe de Règlement peut comprendre des confirmations d'échanges, rapports d'opérations, relevés de compte ou autres documents attestant l'appartenance au Groupe de Règlement.

Vous ne pouvez pas émettre de remarque ou d'objection par téléphone ou e-mail. Pour être recevable, vous devez faire parvenir votre objection au Tribunal avant le **30 avril 2018** en l'envoyant au Tribunal à l'adresse suivante :

The Honorable Jesse M. Furman
Thurgood Marshall
United States Courthouse
40 Foley Square
New York, NY 10007

Si vous ne soumettez pas en temps opportun une remarque ou une objection de la manière indiquée, vos opinions ne seront pas examinées par le Tribunal ou en appel.

20. Quelle est la différence entre émettre une objection et exclure ?

Émettre une objection consiste simplement à faire savoir au Tribunal que quelque chose vous déplaît concernant les règlements. Vous ne pouvez émettre d'objection que si vous demeurez dans le Groupe de Règlement. Vous exclure consiste à faire savoir au Tribunal que vous ne souhaitez pas faire partie du Groupe de Règlement. Si vous vous excluez, vous ne pouvez émettre d'objection sur aucun fondement car les règlements ne vous affectent plus.

LES AVOCATS VOUS REPRÉSENTANT

21. Ai-je un avocat dans cette affaire ?

Oui. Le Tribunal a nommé les trois avocats énumérés ci-dessous pour vous représenter ainsi que le Groupe visé par le Règlement :

Daniel L. Brockett
Quinn Emanuel Urquhart & Sullivan, LLP
51 Madison Avenue, 22nd Floor
New York, NY 10010

David W. Mitchell
Robbins Geller Rudman & Dowd, LLP
655 West Broadway, Suite 1900
San Diego, CA 92101

Christopher M. Burke
Scott+Scott, Attorneys at Law, LLP
707 Broadway, Suite 1000
San Diego, CA 92101

Ces avocats sont appelés Avocats du Groupe. Les Avocats du Groupe feront leur demande au Tribunal pour le paiement des honoraires et des frais d'avocats du Fonds de Règlement. Vous ne serez pas autrement facturé pour les services des Avocats du Groupe. Si vous souhaitez être représenté par votre propre avocat, vous pouvez en engager un à votre propre charge.

22. Comment seront payés les avocats ?

À ce jour, les Avocats du Groupe n'ont reçu aucun honoraire d'avocat ni aucuns frais remboursables liés au litige. Les honoraires d'avocats et le remboursement des frais ne seront accordés que s'ils ont été approuvés par le Tribunal dans des montants jugés équitables et raisonnables. Les Accords de Règlement prévoient que les Avocats du Groupe puissent demander au Tribunal d'accorder des honoraires d'avocat et le remboursement des frais sur le Fonds de Règlement. Avant l'Audience d'équité, les Avocats du Groupe demanderont à ce que les honoraires d'avocat ne dépassent pas 30 % du Fonds de Règlement ; le remboursement des frais de justice ; et l'intérêt sur les honoraires et les frais d'avocats au même taux que les gains du Fonds de Règlement, accumulés depuis la création du Fonds de Règlement jusqu'à ce que les honoraires et les frais d'avocats soient payés. Les Demandeurs de Recours collectifs peuvent également demander des primes incitatives suite à des efforts particuliers et des dépenses engagées au nom du Groupe de Règlement. La requête des honoraires et frais d'avocats et des primes incitatives des Avocats du Groupe sera disponible sur le site Web de règlement après avoir déposé les demandes le **30 mars 2018**.

Le Tribunal examinera les demandes d'honoraires d'avocat, les dépenses et les primes incitatives des Avocats du Groupe à l'Audience d'équité ou après celle-ci.

L'AUDIENCE D'ÉQUITÉ DU TRIBUNAL

23. Quand et où le Tribunal décidera-t-il d'approuver ou non les règlements ?

Le Tribunal tiendra une Audience d'équité à **15h30 le 30 mai 2018** au Tribunal de District des États-Unis pour le District Sud de New York, le Palais de justice Thurgood Marshall, 40 Foley Square, 1105, New York, NY 10007. L'audience peut être déplacée à une date ou une heure différente sans autre préavis, vous devez donc vérifier www.ISDAfixAntitrustSettlement.com avant de prévoir tout déplacement. Lors de l'Audience d'équité, le Tribunal examinera si les règlements sont, ou non, justes, raisonnables et adéquats et si le Plan de Distribution est, ou non, juste et adéquat. Le Tribunal examinera également le montant à régler aux Avocats du Groupe et s'il accordera ou non les frais et les primes incitatives de litige aux Demandeurs de Recours collectifs. S'il y a des remarques ou des objections, le Tribunal les examinera à ce moment-là. Au cours de l'audience ou après, le Tribunal décidera s'il approuve ou non les règlements. Nous ignorons combien de temps prendra cette prise de décision.

24. Dois-je assister à l'audience ?

Les Avocats du Groupe seront prêts à répondre aux questions que le Tribunal pourrait avoir à l'audience. Toutefois, vous êtes libre d'assister à l'audience à votre charge. Si vous envoyez une remarque ou une objection, vous n'êtes pas tenu de vous rendre au Tribunal pour l'expliquer. Tant que vous avez envoyé votre remarque ou votre objection écrite à temps comme indiqué dans le présent Avis, le Tribunal l'examinera. Vous pouvez également payer un autre avocat pour y assister, mais ce n'est pas une obligation.

25. Puis-je prendre la parole à l'audience ?

Vous pouvez demander au Tribunal la permission de prendre la parole lors de l'Audience d'équité. Si vous voulez comparaître à l'Audience d'équité et émettre une remarque ou une objection en personne ou par l'intermédiaire d'un avocat engagé à votre charge, vous devrez indiquer votre intention de comparaître à l'Audience d'équité dans votre remarque ou objection écrite. Voir la Question 19 pour savoir comment déposer votre remarque ou objection.

SI VOUS NE FAITES RIEN

26. Que se passe-t-il si je ne fais rien ?

Si vous ne faites rien, vous n'obtiendrez pas d'argent des règlements. Sauf si vous vous excluez, vous ne pouvez pas tenter un procès, continuer les poursuites ou faire partie d'une autre action en justice contre les Défendeurs visés par le Règlement ou les Parties libérées concernant les questions légales de cette affaire.

OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS

27. Comment puis-je obtenir plus d'informations ?

Le présent Avis résume les règlements. Plus de détails sont disponibles dans les Accords de Règlement. Vous pouvez compléter des exemplaires des Accords de Règlement sur www.ISDAfixAntitrustSettlement.com. Le site Web contient des réponses aux questions courantes concernant ces règlements, un Formulaire de Réclamation et d'autres informations pour vous aider à déterminer si vous êtes membre du Groupe de Règlement et si vous êtes admissible à un paiement. Vous pouvez également contacter l'Administrateur de Réclamations au 1-844-789-6862 (États-Unis), ou +1-503-597-5526 (Int.), ou à l'adresse suivante :

Alaska Electrical Pension Fund et al. vs. Bank of America et al.
c/o Epiq Systems Inc.
P.O. Box 3775
Portland, OR 97208-3775
U.S.A.

DATE : 18 janvier 2018

PAR ORDONNANCE DU TRIBUNAL